

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



COMMUNE DE
Fenouillet

S'informer pour mieux réagir !

S'ORGANISER POUR PRÉVENIR LES RISQUES



M. Thierry Duhamel
Maire de Fenouillet

“ Madame, Monsieur,
La sécurité des habitants de Fenouillet est l’une des préoccupations de l’équipe municipale. Inondation, transport de matières dangereuses, risque technologique, séisme, tempête, mouvement de terrain et rupture de barrage, autant d’événements exceptionnels qui peuvent s’avérer graves et préjudiciables à la sécurité et à la salubrité publiques. Ces risques majeurs que notre commune peut subir, nous les connaissons, nous devons tout faire pour les minimiser, mais si nous ne pouvons les maîtriser, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité. Tout citoyen a le droit à l’information sur les risques qu’il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s’en protéger.”

Aussi, c’est dans un souci d’information et de prévention que nous avons élaboré ce présent Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ce document évolutif recense les risques majeurs encourus par notre commune à ce jour, tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d’alerte. Il est également à votre disposition en Mairie où vous pourrez le consulter. À tout moment, vous et vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes, il est important que vous soyez dès à présent conscients du danger qui peut arriver, afin que vous tous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent.”

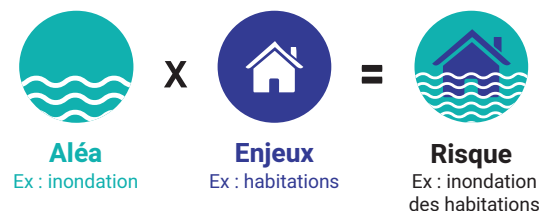
Sommaire

Qu’est-ce qu’un risque majeur ?	3
Le Plan Communal de Sauvegarde	3
Qui fait quoi en cas d’événement majeur ?	4
Les moyens d’alerte	6
L’hébergement en cas d’urgence	7
Le risque inondation	8
Les risques météorologiques	12
Le risque mouvement de terrain	14
Le risque sismique	16
Le risque radon	18
Le risque rupture de barrage	20
Les risques technologiques	22
Le risque nucléaire	24
Le risque terroriste	26
Avant l’événement : comment se préparer ?	28
Après l’événement : que faire ?	29
Récapitulatif des conduites à tenir	30
Notes	31
Bulletin d’inscription à la téléalerte	32

QU’EST-CE QU’UN RISQUE MAJEUR ?

Lorsque l’on parle d’un “risque majeur”, on distingue les risques naturels (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les risques technologiques causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l’environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la ville de Fenouillet a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les **phénomènes**, les **enjeux** et surtout les **moyens** et l’**organisation** mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux **aux risques encourus sur le territoire**.

Il vise notamment à définir les moyens d’alerte, d’information et de soutien des populations comme les capacités d’hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un **Poste de Commandement Communal (PCC)** sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population.

Numéro en lien avec le Poste de Commandement Communal :

05 62 75 89 75

Salle du conseil municipal - réunion de crise © Kais Rechatin



Risques présents sur la commune

QUI FAIT QUOI EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR ?

Dispositions communales

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

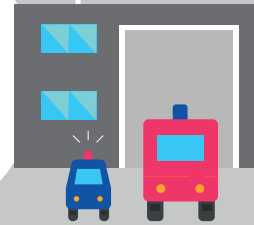
La commune se dote également d'une cellule de crise à partir de laquelle est organisée la gestion de l'événement (opération de terrain, communication avec les services de secours et la population, etc.).

En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour signaler **UNIQUEMENT** les urgences relatives à l'événement.

Si besoin, la commune prend en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.

Alerte!
Un événement vient de se produire ou est prévu sur la commune.

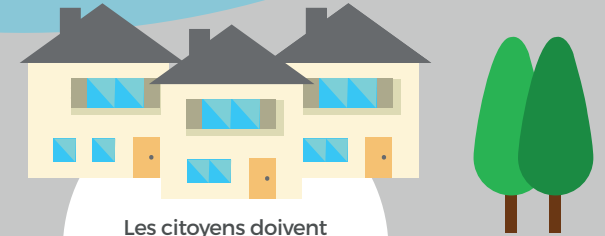
Les services de secours et de sécurité sont alertés et se tiennent prêts à intervenir sur les zones impactées.



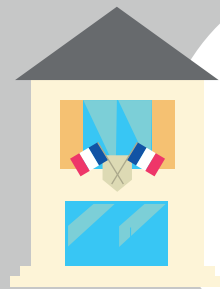
Les équipes techniques de la Mairie déploient les moyens logistiques et mettent en place des déviations.

Déviation

Les citoyens doivent respecter les consignes des autorités, rester à l'abri et se tenir informés en écoutant la radio.



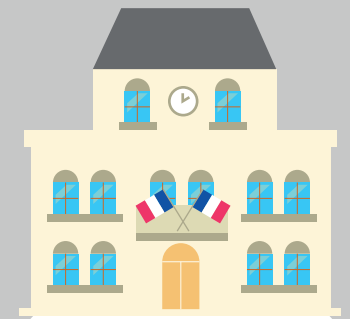
Le Maire déclenche le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et active la cellule de crise en Mairie. Il est le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)** en lien avec le Préfet.



Les établissements sensibles (écoles, crèches...) activent leur **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)**. Le personnel sait comment mettre les personnes en sécurité.



Si l'événement est très important ou s'il touche plusieurs communes, la Préfecture active les dispositions du **plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (plan ORSEC)**. Le Préfet devient alors le **Directeur des Opérations de Secours** en lien avec le Maire.



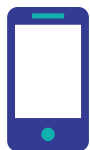
LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



Les panneaux lumineux

Un message d'information sera diffusé sur le panneau numérique extérieur situé sur la place de la Mairie.



La téléalerte

Le système de téléalerte permet d'avertir la population des dangers et des réflexes à adopter lorsqu'un risque majeur se présente.

Inscrivez-vous à ce service gratuit

(formulaire en fin de document ou sur le site internet de la ville).



L'alerte sur le terrain

Les équipes de la Mairie, des Pompiers ou de la Police Municipale pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



À l'écoute de la radio

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également relayée par les médias. Écoutez la radio :

France Bleu Occitanie :

97.2 FM

Ou

91.8 FM



Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook, Instagram et Twitter et sur le site officiel de la ville.

Préfecture :

@prefet31 ou
@prefetOccitanie

Mairie :

<https://www.fenouillet.fr/>
@mairiedefenouillet
@mairiedefenouillet



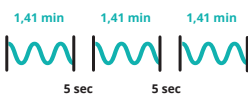
La sirène d'alerte

En cas d'événement majeur et de grande ampleur, un réseau national de sirène peut être déclenché dans les communes qui en sont équipées. C'est le cas de Fenouillet.

Le signal d'alerte est identique sur l'ensemble du territoire français :

Signal national d'alerte

Son modulé



Signal national de fin d'alerte

Son continu

Fin d'alerte

30 sec

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE À LA SUITE D'UNE ÉVACUATION

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

Les équipements de la ville peuvent être mobilisés (**salle des fêtes, gymnase municipal et halle des sports Claude Cornac**), tout comme des structures d'accueil dans les villes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou un hébergement d'urgence). **Vous serez par ailleurs informés du choix du lieu d'hébergement retenu et des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.**

Comment être informé en cas d'évacuation ?

La ville communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte listés auparavant. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et les services de secours présents sur le terrain.

Halle des sports Claude Cornac - Intérieur
© Kais Rechatin



Salle des fêtes - intérieur
© Mairie de Fenouillet

Les moyens d'alerte et d'hébergement peuvent évoluer dans le temps. Vous devrez vous conformer aux consignes qui seront données le jour J par la Mairie et les services de secours.



LE RISQUE INONDATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement variables.

Sur la commune, les inondations peuvent être provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou un phénomène de ruissellement*. La vitesse de montée des eaux peut être variable selon les épisodes, notamment en fonction de l'intensité des pluies.

**Le ruissellement peut être défini comme la submersion de zones normalement hors d'eau et où l'eau s'écoule par des voies inhabituelles, à la suite de l'engorgement du système d'évacuation des eaux pluviales, lors de précipitations intenses.*

Le risque sur le territoire de Fenouillet

Fenouillet est principalement concernée par une inondation de plaine due au débordement de la Garonne et de son bras mort.

Un Plan de Prévention des Risques Inondation est d'ailleurs approuvé par le Préfet du département sur la commune (en date du 15/10/2007) et est consultable en Mairie.

Il est également possible de suivre l'évolution de la Garonne grâce aux cartes de vigilance « crues » disponibles sur le site www.vigicrues.gouv.fr.

Ces cartes de vigilance concernent les cours d'eau surveillés par l'État.

Le tronçon de la Garonne peut être affecté d'une couleur en fonction du niveau de risque de crue envisagé dans les 24 prochaines heures.



Inondation Sibadies - 11 janvier 2022
© Mairie de Fenouillet

LES NIVEAUX DE VIGILANCE !



Pas de vigilance particulière requise.



Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières ou exposées.



Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.



Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.



Consultable sur le site www.vigicrues.gouv.fr

LES REPÈRES DE CRUES

Des repères de crues fixés sur certaines constructions sont visibles dans la commune. Ce sont des marques qui matérialisent les crues historiques des cours d'eau : pour Fenouillet, il s'agit de la Garonne en 1875. Leurs emplacements sont indiqués sur la carte suivante.

Ces repères sont consultables sur le site :







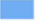


<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>

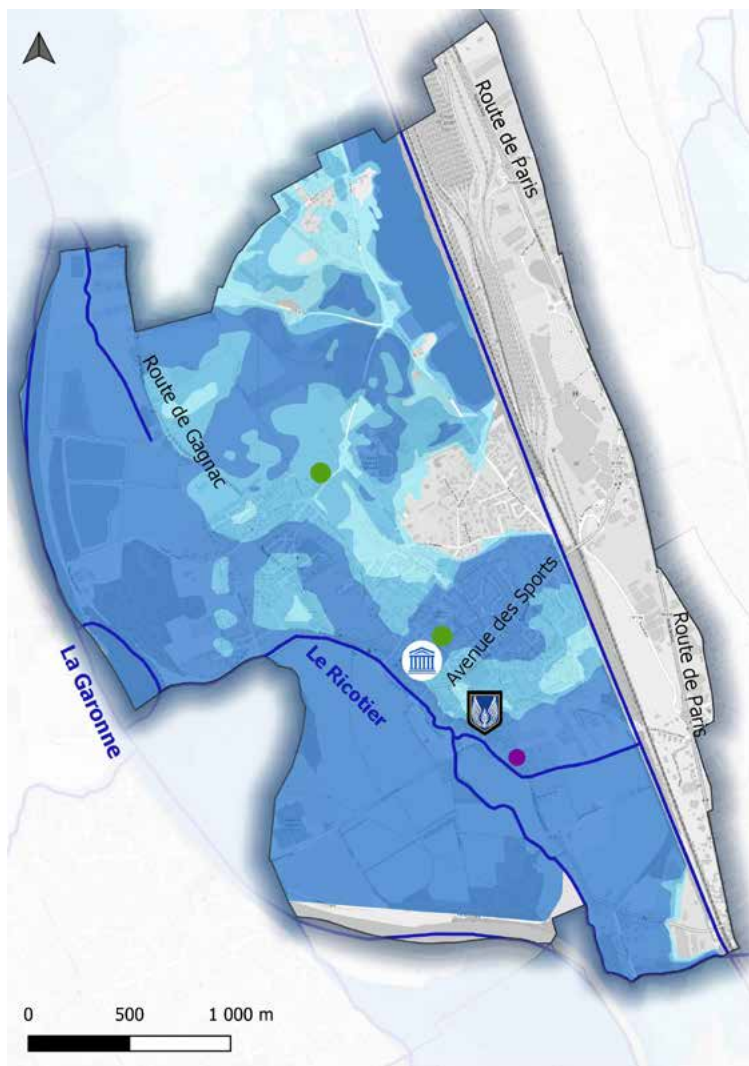


Repère de crue sur un bâtiment
© Mairie de Fenouillet



CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION À FENOUILLET

- Etablissements Recevant du Public**
-  Mairie
 -  Police municipale
 -  Gendarmerie
- Points particuliers**
-  CARE (Centres d'Accueil et de Regroupement)
- Aléa inondation (PPRi, 2007)**
-  Faible
 -  Moyen
 -  Fort
 -  Repères de crues
 -  Cours d'eau



LES BONS RÉFLEXES



AVANT

Informez-vous sur le risque

Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages

Mettez les produits dangereux ou polluants au sec

Surélevez le mobilier

Préparez une réserve d'eau potable et de nourriture

Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document)

APRÈS

Aérez et désinfectez les pièces

Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique

Assurez-vous que l'eau du robinet est potable

Faites l'inventaire des dégâts

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 91.8 FM ou 97.2 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



En cas de risque de crue, n'allez pas chercher vos enfants à l'école



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en garages / parkings souterrains sauf en cas de consignes des autorités



Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée. 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



Si besoin, coupez le gaz et l'électricité et fermez les ouvertures



LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.

Vent fort et tempête

Régulièrement, des vents violents soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.

La tempête du 26 décembre 1999 a notamment marqué les esprits sur le territoire national. Fenouillet a également été impactée par ce phénomène en 1982 et en 2009.



Tempête du 24 janvier 2009 © Mairie de Fenouillet

Épisode de canicule

Selon le département, on parle de canicule lorsque la chaleur est supérieure à 30-36°C le jour et supérieure à 18-21°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs).

Selon l'âge, le corps réagit de façons différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.



Canicule © Pixabay

Fortes chutes de neige/verglas

En cas de fortes précipitations neigeuses, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige. Un déneigement peut être organisé par les services techniques métropolitains.



Voiture sous la neige © Pixabay

Pour être accompagné(e) lors de ces épisodes météorologiques, inscrivez-vous sur le registre Canicule et le registre Grand froid auprès du CCAS de Fenouillet : 05 62 75 89 75 • ccas@mairie-fenouillet.fr

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 91.8 FM ou 97.2 FM



Risque de vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous gardez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence
- Ne vous rendez pas sur les berges de la Garonne



Risque de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous la peau régulièrement
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Risque de fortes chutes de neige

Avant :

Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

Pendant :

Dès l'apparition d'une importante couche de neige :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

Les niveaux de vigilance météo pour alerter

NIVEAU 1 : pas de vigilance particulière.

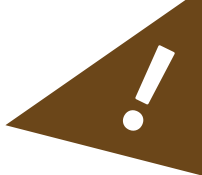
NIVEAU 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

NIVEAU 3 : soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.



Cette carte est consultable sur : www.vigilance.meteofrance.com



LES BONS RÉFLEXES

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé



Éloignez-vous de la zone dangereuse

APRÈS



Prenez contact avec la Mairie et votre compagnie d'assurance



Conformez-vous aux consignes données et entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

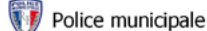
Retrait gonflements des argiles

Lors d'épisodes de sécheresse, les sols argileux ont tendance à se rétracter avant de gonfler lors de périodes plus humides.

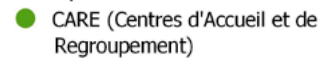
Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des dommages aux bâtiments avec l'apparition de fissures. Ce risque est sensible (considéré comme modéré voire fort) sur une partie du territoire de la commune.



Etablissement Recevant du Public



Points particuliers



Aléa retrait-gonflement des argiles





LE RISQUE SISMIQUE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

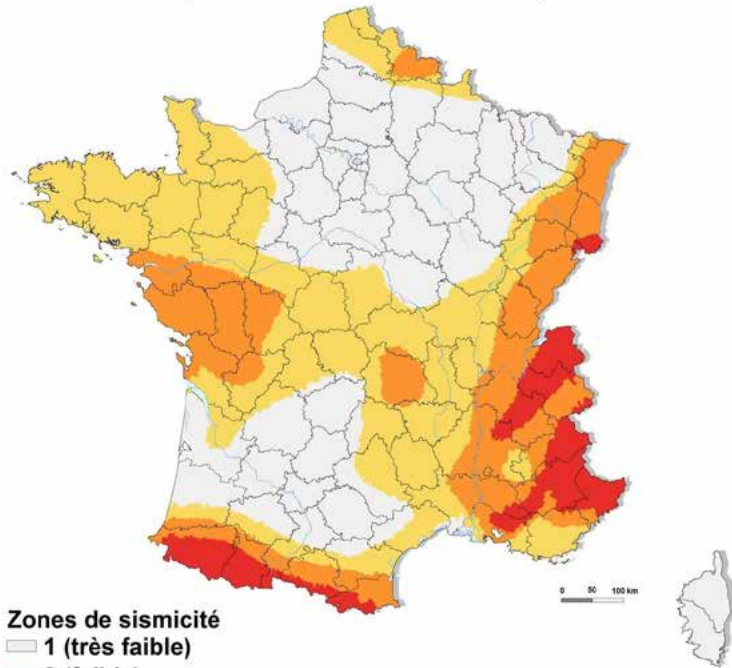
Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

Le risque sur le territoire de Fenouillet

Le risque sismique sur la commune est de niveau très faible. Cela correspond à un niveau 1 sur 5 que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1 255 du 22 octobre 2010.



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



- Zones de sismicité**
- 1 (très faible)
 - 2 (faible)
 - 3 (modérée)
 - 4 (moyenne)
 - 5 (forte)

LES BONS RÉFLEXES



PENDANT LA SECOUSSE



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

APRÈS LA SECOUSSE



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 91.8 FM ou 97.2 FM



Coupez le gaz et l'électricité



Sortez du bâtiment et rejoignez une zone de couverture



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



LE RISQUE RADON

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches (granitique et volcanique).

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Le risque sur le territoire de Fenouillet

Sur la commune, le risque est de catégorie 1 (faible) sur une échelle nationale de 3. Le risque est principalement pour la santé : à long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.



Risque radioactif
© Pixabay

LES BONS RÉFLEXES



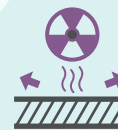
Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour



Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement



Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement



Assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux)



Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile

De manière générale, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



LES BONS RÉFLEXES

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement la vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures ou encore à la production d'énergie électrique. En cas de rupture totale ou partielle, il se produirait une onde de submersion très destructrice.

Le risque sur le territoire de Fenouillet

Pour Fenouillet, deux barrages sont sous surveillance : celui de Cap de Long et celui de La Ganguise.

- Situé au pied du pic de Néouvielle dans les Hautes-Pyrénées, le barrage de **Cap de Long** (altitude 2160 mètres) est distant de 190 kilomètres de Toulouse. Il sert à la production d'électricité. En cas de rupture, le front d'onde mettrait à peu près 10 heures pour parvenir via la Garonne sur la commune.

- Le barrage de **La Ganguise** sert notamment aux besoins de l'agriculture du Lauragais audois et de la Haute-Garonne, ainsi qu'à l'alimentation du canal du Midi. En cas de rupture, le front d'onde mettrait 5 heures à gagner Toulouse, via la vallée de l'Hers.

Chaque ouvrage fait l'objet d'une surveillance constante, sous le contrôle des différents services de l'État. La fréquence des examens permet la détection précoce de toute anomalie. Plusieurs niveaux d'alerte des autorités et populations sont prévus selon l'état de gravité de la situation.



Barrage
© Pixabay

AVANT

Informez-vous sur le risque

Connaître les **systèmes d'alerte**

Connaître les **points hauts ou éloignés des cours d'eau** vers lesquels se réfugier

APRÈS

Continuez à **suivre les consignes des autorités**

Aérez et désinfectez les pièces

Ne **rétablissez les réseaux** qu'après vérification technique

Assurez-vous que **l'eau du robinet est potable**

Faites **l'inventaire des dégâts**

PENDANT



Éloignez-vous le plus possible des cours d'eau



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio **France Bleu Occitanie 91.8 FM ou 97.2 FM**



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



En cas de risque de crue, n'allez pas chercher **vos enfants** à l'école



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en garages / parkings souterrains **sauf en cas de consignes des autorités**



Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

Le transport de matières dangereuses permet l'acheminement de produits utiles à l'industrie (solvants, etc.) mais également d'assurer l'approvisionnement de stations-services en carburant ou les livraisons de fuel ou de gaz auprès de la population.

Le risque sur le territoire de Fenouillet

À Fenouillet, le trafic des matières dangereuses se concentre sur la M820 qui traverse la commune et sur le réseau ferroviaire également. Par ailleurs, une canalisation souterraine de gaz parcourt Fenouillet le long des berges de la Garonne.

Les secteurs en bordure de ces axes peuvent être concernés directement en cas d'accident.

Si vous êtes témoin d'un accident

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

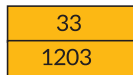
- du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.) si possible
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion

La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



Numéro d'identification du danger



Numéro d'identification de la matière



Fenouillet n'est pas directement impactée par un risque industriel sur son territoire. Cependant, sur la commune de Lespinasse se trouvent des entreprises sensibles classées SEVESO qui peuvent être à l'origine d'accidents majeurs (incendie, explosion) pouvant entraîner des conséquences pour la santé humaine et/ou l'environnement.

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu Occitanie 91.8 FM ou 97.2 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle



LE RISQUE NUCLÉAIRE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion), pour le personnel de l'installation nucléaire, la population avoisinante et l'environnement.

Le risque sur le territoire de Fenouillet

La commune n'est pas concernée de manière directe par un accident nucléaire. Mais elle peut être exposée par un nuage radioactif en cas d'événement sur la centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne) située à plus de 50 km.

L'industrie nucléaire étant particulièrement développée en France, une politique de prévention renforcée est appliquée dans ce domaine : les établissements nucléaires ont un statut d'installation nucléaire de base (INB). Ils font donc l'objet d'une procédure d'autorisation et de contrôle renforcée.

Les gestionnaires des installations de Golfech ont mis en place un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui permet d'organiser la réponse des différents acteurs en cas d'événement. L'alerte sera donnée par le Préfet et sera relayée par les communes concernées par le phénomène. Il pourra alors être décidé la mise à l'abri ou l'évacuation de la population de la zone concernée.



Centrales nucléaires
© Pixabay

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio
France Bleu Occitanie
91.8 FM ou 97.2 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle



Regagnez un bâtiment en dur le plus proche



Fermez les ouvertures

LE RISQUE TERRORISTE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Le plan VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste. Il se compose de deux parties :

- Un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : <http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>)
- Un document classifié "confidentiel défense", destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le plan VIGIPIRATE comporte **trois niveaux** :

Niveaux	Descriptif
	Le niveau de vigilance : C'est la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.
	Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.
	Le niveau urgence attentat : Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible



Localisez le danger pour vous en éloigner

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

2/ SE CACHER



1 Enfermez-vous et barricadez-vous



2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils



3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol



4 SINON, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)



5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



17 ou 112

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112



Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

POLICE
GENDARMERIE NATIONALE

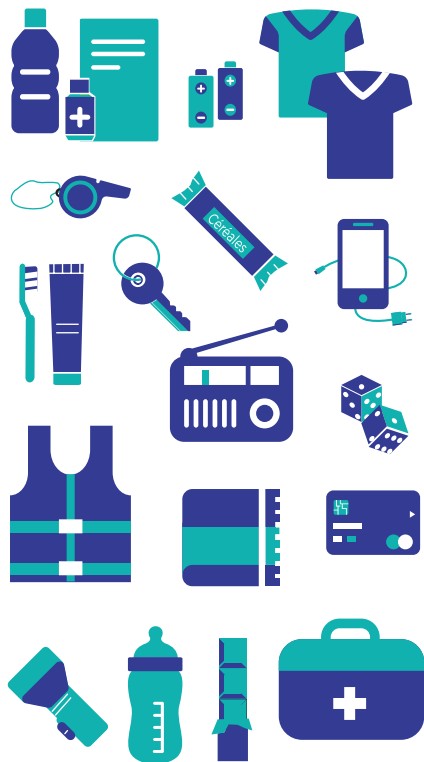


Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

AVANT L'ÉVÉNEMENT : COMMENT SE PRÉPARER ?



Constituer son kit d'urgence

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- Une bouteille d'eau potable par personne
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide (que l'on remplira au moment venu)
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur

Le Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sécurité en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri, etc.). Un guide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS : <http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

(à compléter)

🏠 Mairie.....	05 62 75 89 75	☔ Assurance.....
🏛️ Préfecture.....	05 34 45 36 66	👨‍⚕️ Médecin de famille.....
⚡ Urgence électricité dépannage.....	📖 École(s) des enfants.....
🔥 Urgence gaz n° vert.....	H Hôpital.....
💧 Service des eaux.....	👨‍👩‍👧 Proches à contacter.....

APRÈS L'ÉVÉNEMENT : QUE FAIRE ?

Pour effectuer les démarches d'indemnisation à la suite d'une catastrophe, veillez à respecter les consignes suivantes :



*délai en vigueur au 01/07/2022

RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



BULLETIN D'INSCRIPTION À LA TÉLÉALERTE

Dans le cadre de la démarche de gestion des risques majeurs (inondation, viabilité hivernale, nucléaire, etc.), la Ville de Fenouillet s'est dotée d'un service de téléalerte.

Pour bénéficier gratuitement de ce service, il suffit de vous inscrire soit directement sur le [site internet](https://www.fenouillet.fr) :

[fenouillet.fr](https://www.fenouillet.fr)



ou en remplissant le coupon détachable suivant et en le déposant à la Mairie.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

MAIL :

TÉLÉPHONE FIXE : TÉLÉPHONE PORTABLE :

COMMENTAIRES :

.....
.....

Attention : pensez à prévenir la Mairie en cas de changement de coordonnées.

Ces informations, facultatives, sont collectées par la ville de Fenouillet afin de pouvoir vous diffuser des messages d'alerte et d'information. Elles sont stockées de façon sécurisée en France sur un espace de stockage mis à disposition par la société Cii Télécom, prestataire en charge de la mise en œuvre du système de télé-alerte pour le compte de la ville de Fenouillet. Elles sont conservées pendant toute la durée du contrat entre Cii Télécom et la mairie, à savoir 3 ans ou plus, et ne sont en aucun cas revendues à des tiers. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant, droit que vous pouvez exercer à tout moment auprès de l'adresse protection-donnees@mairie-fenouillet.fr

Mairie de Fenouillet

Place Alexandre Olives - BP 95110 - 31151 FENOUILLET Cedex
[fenouillet.fr](https://www.fenouillet.fr) • 05 62 75 89 75

